CGT PÔLE EMPLOI OCCITANIE
cgtpeoc.org
facebook.com/CGTPEOCCITANIE
38 bis, rue Louis Plana
31 500 TOULOUSE
T. 05 62 16 78 16 / 12
1350 av A. Einstein, bât 11
34000 MONTPELLIER
T. 04 99 54 94 98 / 99

Pôle emploi se met au vert ?

Un établissement tout bio, tout propre…

À en juger par les communications RSE, tout est mis en œuvre par pôle emploi pour réduire drastiquement les émissions nocives et les déchets liés à nos activités. Pourtant, dans le détail, certaines choses piquent.

C'est le cas, par exemple, de l'instruction FMD (Forfait mobilité durable).

Elle vient, à Pôle emploi, préciser les modalités d'application du décret 2020-543 du 9 mai 2020 et prévoit une aide forfaitaire pour les frais liés à l'utilisation de certaines mobilités douces, desquelles est inopportunément absente la marche à pied, ce qui est quand même un comble puisqu'il s'agit probablement de la plus vertueuse !

Peut être encore plus grave, la lecture trop restrictive du décret par notre établissement, a exclu du bénéfice du FMD les agents qui mixent différentes mobilités douces.

Ainsi, comptabiliser un panachage de trajets en vélo, transports en commun, covoiturage et auto partage n'est pas possible. L'instruction de Pôle emploi ne comptabilise que les jours relatifs à un seul et unique mode de transport.

On s'interroge alors sur les limites de sa volonté en matière de responsabilité environnementale et s'il a réellement à cœur de mettre en œuvre des mesures incitatives quant au recours à des modes de transports à faible émission.

Il en est de même concernant l'accord QVT en vigueur depuis mars 2022, qui prévoit que Pôle emploi déploie une politique immobilière favorisant l'implantation sur site, d'abris vélos sécurisés et de borne de recharges pour les voitures électriques et mette en place des espaces identifiés pour recharger les batteries de vélos électriques. Près d'un an et demi après la signature de l'accord, force est de constater que l'accord n'est toujours pas suivi d'effet et que les sites ne voient pas arriver les équipements promis.

Les faits continuent donc à démentir les bonnes intentions environnementales affichées par pôle emploi, à l'instar des refus répétés de prévoir, lors des implantations de nouveaux sites, les installations sanitaires permettant de se doucher après un trajet en vélo.

Pourtant, ces engagements environnementaux, nous sommes nombreuses et nombreux à les prendre très à cœur et à ne pas souhaiter qu'ils se limitent à une simple stratégie de communication.



Nous réclamons donc l'évolution de l'instruction FMD pour qu'elle soit véritablement à même d'entrainer, autant que possible, les collectifs vers des modes de déplacements respectueux de nos environnements, de nos corps et de nos rythmes. Pour favoriser les changements d'habitudes, au-delà des indispensables incitations financières, il faut que nos agences et structures soient équipés en adéquation avec les nouveaux besoins des agents : besoin de savoir son matériel en sécurité, besoin de le recharger, besoin de répondre à une exigence d'hygiène corporelle, besoin de prendre en compte l'alternance des différents modes de déplacements durables suivant les périodes de l'année, les jours, les lieux de travail... C'est sur ce terrain-là que nous attendons notre établissement.